



Erreur appel de cotisation et mise en demeure

Par **florick**, le **06/02/2017** à **23:54**

Bonjour,rnrnJ'ai reçu en septembre dernier, date d'anniversaire de mon contrat d'assurance habitation, un appel à cotisation du 5 mai au 4 mai 2017. Or mon contrat court du 29 août au 28 août.rnMalgré plusieurs appels, mails, ma remarque est restée sans réponse. Au téléphone on me répond bien qu'il y a erreur, mais il ne s'ensuit aucun nouvel appel à cotisation corrigé. J'ai donc bloqué le paiement de ma cotisation. J'ai reçu une mise en demeure de payer fin janvierrnJe suis très ennuyée car je ne sais pas quoi faire:rn- payer et contester les dates erronéesrn- ne pas payer et exiger par CRAR un nouvel appel à cotisation avec les bonnes dates, et ne payer qu'à cette suite (et risquer d'être hors délai)?rnrnMerci de m'éclairer.[smile17]

Par **chaber**, le **07/02/2017** à **06:53**

bonjourrnrn[citation]Au téléphone on me répond bien qu'il y a erreur, mais il ne s'ensuit aucun nouvel appel à cotisation corrigé[/citation]Vous auriez du confirmer par LRAR pour avoir une trace.rnrn[citation]J'ai reçu une mise en demeure de payer fin janvierrnJe suis très ennuyée car je ne sais pas quoi faire: [/citation]rnAttention: après mise en demeure les garanties restent acquises 30J à compter de la date d'envoi. Elles sont suspendues pendant 10J. Passé ce délai le contrat est résilié mais les primes restent exigibles. (code des assurances)rnrn[citation]payer et contester les dates erronées [/citation]c'est ce que je ferais.rnrnPar LRAR vous écrivez au médiateur de l'assurance, Service clientèle, généralement au siège social, en justifiant vos arguments.rnrnLa rectification devrait se faire facilement

Par **florick**, le **07/02/2017** à **22:15**

Merci beaucoup pour vos conseils. Je viens de payer, et j'ai préparé un courrier pour le médiateur.
Bonne soirée